



Réunion du 22 octobre 2018

Présents : Mme. Monique BOURRAT – M. Roger BOURRAT
Responsable : Mme. Monique BOURRAT 06 23 86 55 80

RAPPEL AUX CLUBS

- Pour toute demande de changement, report de match, il nous faut impérativement l'accord des deux clubs.
Les demandes doivent nous être adressées **IMPÉRATIVEMENT 15 jours avant la date du match**, sinon les demandes seront hors délai et il n'y aura aucune dérogation.

- Pour le mini championnat, les frais d'arbitrage sont partagés entre les deux clubs

MATCHS INVERSES

Poule 7 :

Le match n°20819094 du 27/10/18, Villers –St Nizier sous Charlieu, est inversé : il devient **St Nizier sous Charlieu – Villers** et se jouera le **vendredi 26 octobre à 20h30** (accord des deux clubs). L'arbitre de la rencontre, **M. ROUCHON Laurent**, est prié d'en prendre bonne note.

REPORT DE MATCH

Poule D :

Le match n°20612979, du 09/11/18, **Est Roannais – St Symphorien de Lay**, est reporté au **vendredi 7 décembre à 21h** : accord des deux clubs.

MANQUE FEUILLE DE MATCH

Poule D :

Match n°20612955, du 14/09/18, **Mably – Cordelle** : amende = 50 €.

- Poule C :

Match n°20612246, du 12/10/18, **St Alban les Eaux – Assor**.